

Durant la période de grand froid, nous avons souvent tendance à augmenter l'utilisation de chauffage au bois et d'appoint dans nos maisons. C'est pourquoi nous vous donnons quelques conseils pratiques afin de limiter les risques d'incendie. Nous tenons également à mentionner que la plupart des conseils se retrouvent dans votre réglementation municipale.



## Ramonage de la cheminée

- \* Ramenez ou faites ramoner la cheminée par un professionnel tous les ans ou à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez fréquemment votre appareil.
- \* Examinez votre cheminée afin qu'elle ne soit pas obstruée par la neige ou la glace.
- \* Ne **JAMAIS** mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote.
- \* Ne vous fiez pas aux bûches de ramonage ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Leur utilisation n'enlève pas la nécessité de ramoner.

## Comment limiter les dépôts de créosote

- \* Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- \* Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- \* Faites brûler peu de bûches à la fois.
- \* Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.
- \* Ne **JAMAIS** fermer l'entrée d'air (clé) de l'appareil de chauffage.
- \* Seul un bon ramonage peut éliminer la créosote agrippée aux parois de la cheminée.



## Cendres

- \* Videz régulièrement les cendres de l'appareil de chauffage.
- \* Déposez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle métallique.
- \* Gardez le contenant à l'extérieur, sur une surface incombustible, et prévoyez un dégagement de 1 mètre de toute surface combustible.
- \* **GARDEZ** les cendres **7 jours** avant de les jeter.
- \* Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone.

## Chauffage d'appoint

- \* Assurez-vous que l'appareil porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu, comme CSA ou ULC.
- \* Fermez-le lorsque vous quittez ou si vous allez dormir. Ne pas surutiliser les appareils de chauffage.
- \* Assurez un dégagement d'au moins un mètre autour de l'appareil afin de limiter les risques. Ne pas l'installer dans un endroit où il peut être en contact avec de l'eau.
- \* Faire le choix d'un appareil muni d'un interrupteur ou disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe ou s'il se renverse.
- \* Ne pas utiliser de rallonge électrique pour brancher l'appareil.
- \* Les chauffages d'appoint doivent être utilisés seulement pour un usage temporaire.

## IMPORTANT

*Assurez-vous que votre demeure soit munie d'un ou plusieurs avertisseurs de fumée et d'avertisseurs de monoxyde de carbone fonctionnels et bien installés selon le guide du fabricant.*

